



**Avis public
Entrée en vigueur
Règlement 2021-442
régissant les feux extérieurs et abrogeant le règlement 189-96**

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, 20 h, le Règlement numéro 2021-442 régissant les feux extérieurs et abrogeant le règlement 189-96.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2021-442 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 12 avril 2021.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 13 avril 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Antoine Audet". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Parution sur le site web de la Ville, le 13 avril 2021 et dans la publication *Le Hublot*, le 16 avril 2021)